

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU  
S.I. ASSAINISSEMENT VIDOURLE ET BENOIVIE  
DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2021**

L'an deux mille vingt et un, le premier juillet, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 18h00, en session ordinaire, à la salle des fêtes de SAUSSINES, sous la présidence de Madame MARTIN-GUIGNERY.

Date de convocation : 24 juin 2021

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2021

Nombre de délégués titulaires : 13

Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 10

Votants : 11

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Boisseron : Bernard BRIDIER, Jean REVERSAT.

Saussines : Gérard ESPINOSA, Michel GACHES, Pauline MIQUEL.

Sommières : Serge CODEMO, Arlette SCHNEIDER.

Villevieille : Marc BERTHE, Christel MARTIN – GUIGNERY, Philippe RENO.

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX CONSULTATIVE**

Néant.

• **MEMBRES EXCUSES**

Boisseron : Bernard BRIDIER, Loïc FATACCIOLI (suppléant).

Saussines : Nicolas BAUDESSEAU (suppléant).

Sommières : Patrick CAMPABADAL (**procuration** à M. CODEMO), Ombeline MERCEREAU, Suzanne HERRISON (suppléante).

Villevieille : Jean-Louis MAILLE (suppléant).

• **SECRETAIRE DE SEANCE**

Serge CODEMO.

• **INTERVENANTS**

Pierrick ROLLANDT, Sophie SCARPITTA.

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 1er JUILLET 2021**

2021-07.01	Nombre de votants : 11	<b>APPROBATION DU RPQS RELATIF A L'EXERCICE 2020</b>
	Pour : 11	<p><u>Après en avoir délibéré.</u> Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'approuver le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'assainissement collectif relatif à l'exercice 2020 ;</li> <li>• D'autoriser Mme la Présidente à en transmettre une copie aux préfectures du Gard et de l'Hérault ainsi qu'aux communes de Boisseron, Saussines, Sommières et Villevieille.</li> </ul>
2021-07.02	Nombre de votants : 11	<b>MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>
	Pour : 11	<p><u>Après en avoir délibéré.</u> Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité,</li> <li>• de conclure à cet effet une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec le préfet du Gard, représentant l'État,</li> <li>• d'autoriser Mme la Présidente à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier</li> </ul>
2021-07.03	Nombre de votants : 11	<b>DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE RESEAUX DANS LE CENTRE ANCIEN DE VILLEVIEILLE (SECTEUR SUD-OUEST)</b>
	Pour : 11	<p><u>Après en avoir délibéré.</u> Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'adopter le projet de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement dans le secteur sud-ouest du centre ancien de Villevieille, pour un montant de 230 000 € HT,</li> <li>• de solliciter l'aide financière du Département du Gard et de l'Agence de l'Eau aux taux maximaux,</li> <li>• d'autoriser le Département à percevoir pour son compte la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à la verser au syndicat,</li> <li>• de réaliser cette opération d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité des réseaux d'assainissement Languedoc-Roussillon,</li> <li>• de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous Charte Qualité des réseaux d'assainissement.</li> </ul>
2021-07.04	Nombre de votants : 11	<b>MODALITES D'APPLICATION DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)</b>
	Pour : 11	<p><u>Après en avoir délibéré.</u> Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'approuver le tarif pour les campings, fixé à 500 € par emplacements (prix forfaitaire intégrant les blocs sanitaires, les locaux d'accueil et l'ensemble des équipements du camping) ;</li> <li>• De préciser le champ d'application de la PFAC tel qu'il est défini ci-avant, en indiquant que la délibération annule et remplace la délibération n° 2019-10.09 ;</li> <li>• De rappeler que les dépenses liées aux travaux nécessaires à la construction du branchement au réseau des eaux usées ne sont pas incluses dans cette participation.</li> </ul>
2021-07.05	Nombre de votants : 11	<b>CONTRAT D'ASSURANCE CONTRE LES RISQUES STATUTAIRES</b>
	Pour : 11	<p><u>Après en avoir délibéré.</u> Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'octroyer au Centre de Gestion du Gard le droit d'agir pour le compte du syndicat dans le cadre de la négociation d'un nouveau contrat groupe, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, garantissant les risques statutaires encourus par la collectivité à l'égard du personnel et se réserver la possibilité d'y adhérer,</li> <li>• d'autoriser Madame la Présidente de signer tout document relatif à cette affaire.</li> </ul>

Le Procès Verbal est consultable dans les locaux du SIAVB.

La Présidente, Christel MARTIN-GUIGNERY

